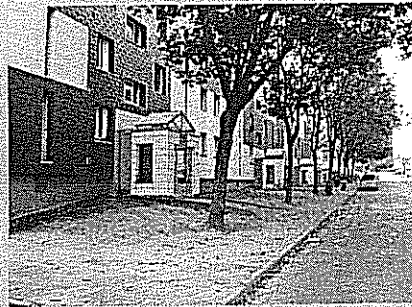


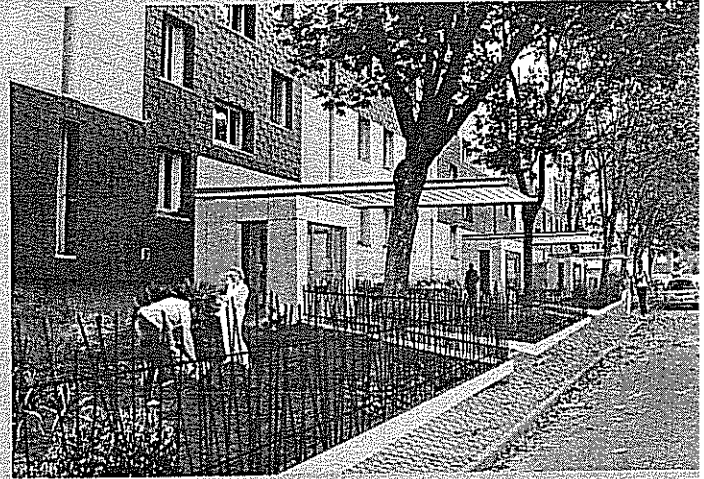
Laval côté jardin

Faire de Laval une « ville jardin ». C'est notre ambition pour valoriser la qualité de vie qui fait l'identité de notre ville. La « ville jardin », ce sont de nouveaux espaces de promenade, de convivialité, ce sont des aménagements respectueux de l'environnement. C'est inventer une nouvelle manière de vivre la ville, pour mieux vivre ensemble.

UN EXEMPLE UNE PROPOSITION DE RENOVATION POUR LE QUARTIER DE L'EPINE



Aujourd'hui



Proposition

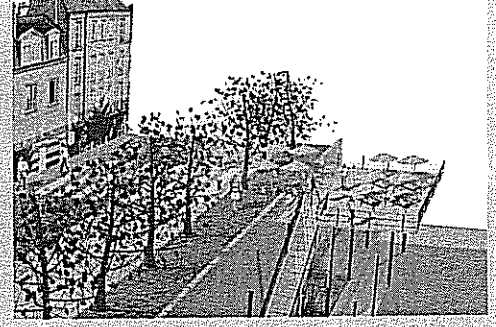
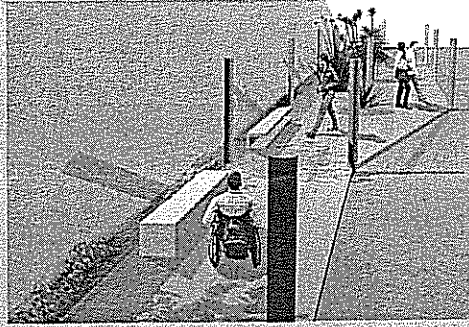
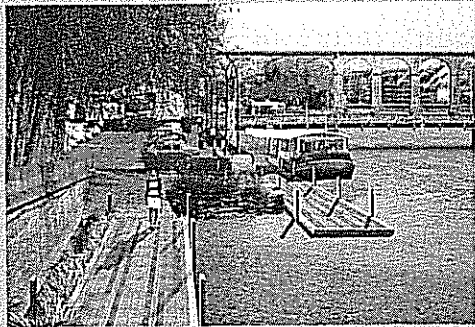


Aujourd'hui

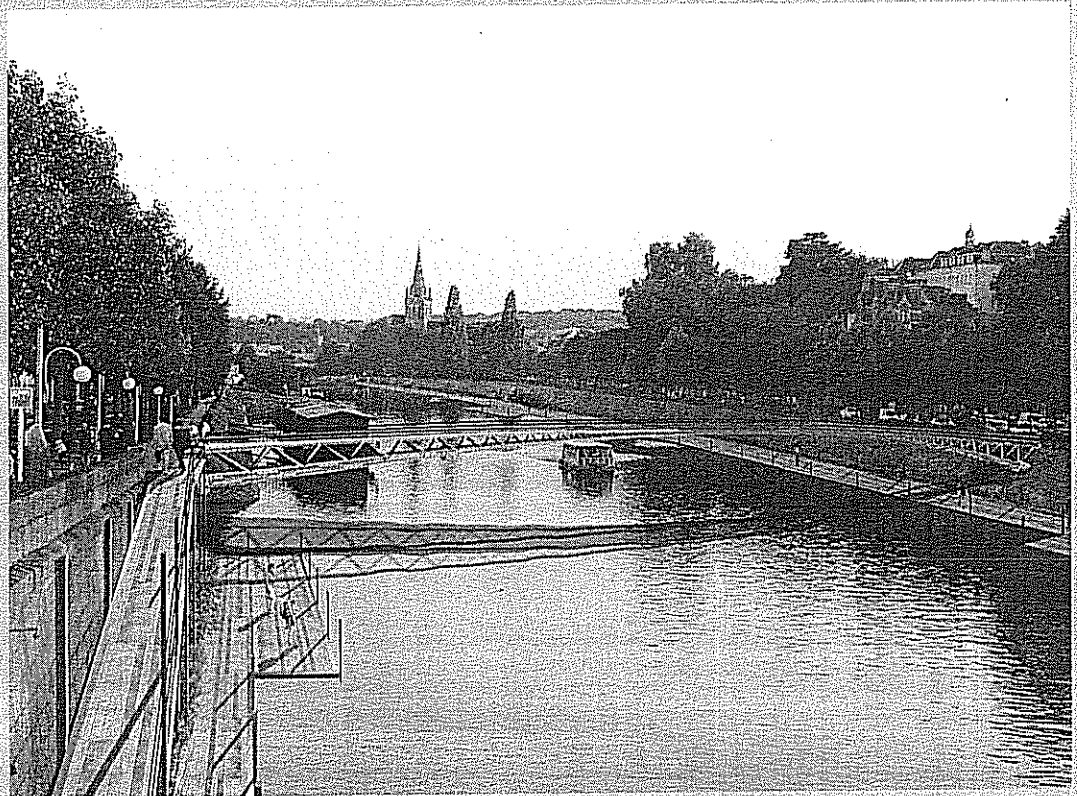


Proposition

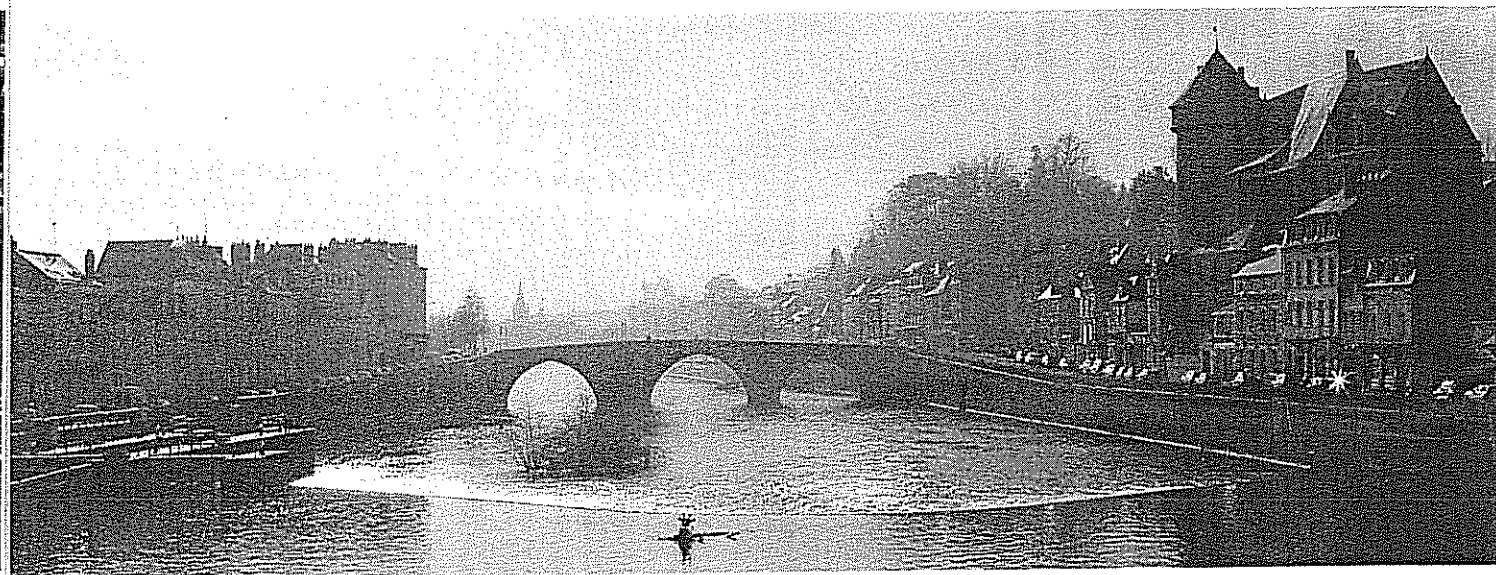
UN PROJET RIARE LES BERGES DE LA MAYENNE



Un projet d'aménagement
de la rive gauche de
la Mayenne, place
de la Chapelle
à Laval, dans le
quartier de la
Boutte à Avouillères.
Une passerelle re-
trouvera rue d'Anvers
et la rue Hugouze
à Assières, ainsi la
rue de la Mayenne
à la Mayenne de passage.



Laval côté ville



QUALITÉ DE VILLE

Faire de Laval une ville exemplaire pour l'écologie à l'horizon 2020. C'est notre ambition, avec des objectifs très volontaristes pour mieux se déplacer à Laval, maîtriser les consommations énergétiques, réduire et valoriser nos déchets, préserver la ressource en eau. Ville écologique, Laval sera une «ville jardin» : construisons cette nouvelle qualité de ville.

« Je propose de faire de Laval une ville référente pour l'écologie en 2020 »
G.Garot

L'engagement « Qualité de ville »

Ces grandes orientations visent à renforcer la qualité des espaces publics de la ville et de l'agglomération de Laval et à en harmoniser les principes d'aménagement. Les riverains, les usagers, les commerçants seront associés dans cet engagement.

Quatre objectifs fondamentaux

- La qualité : confort, présence du végétal, de l'eau, choix des matériaux.
- La convivialité : animations, mobilier urbain, tranquillité urbaine.
- La sécurité : protection vis-à-vis de la circulation automobile, accès visibilité.
- La créativité et l'innovation : cohérence d'aménagement (ville jardin), matériaux innovants, créations artistiques pérennes ou temporaires (cf. festival des jardins aquatiques) qui favorisent l'attractivité de la ville, notamment pour les espaces emblématiques à l'échelle de la ville.

La méthode

- Les principes du développement durable seront appliqués.
- Respect de l'environnement : gestion des eaux pluviales, gestion différenciée des espaces verts, préservation de la biodiversité.
- Prise en compte du coût global : intégration du coût d'entretien et de gestion ainsi que du coût énergétique, éclairage, eau, pesticides.
- Prise en compte de la dimension sociale des lieux publics : partage, lien, animation, sécurité.

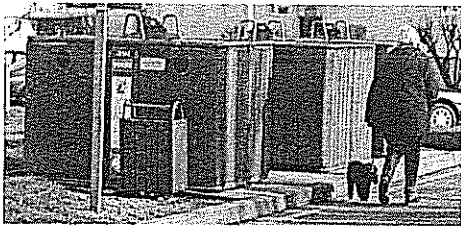
Les lieux concernés

Les écoles, les maisons de quartier, les centres commerciaux de quartier, les équipements sportifs et culturels, équipements municipaux, hôpital, maisons de retraite, transports en commun, espaces verts.

DÉCHETS

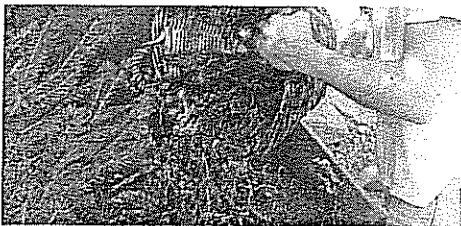


■ A Laval 319kg/an/habitant de déchets : c'est plus que dans l'agglomération et dans tout le département ! Laval est aussi la commune dont le taux de recyclage est le plus faible. La méthode de l'apport volontaire dans les points de collecte a atteint sa limite. Passer de 319 à 200 kg/an/hab dans Laval.



■ La collecte sélective en porte à porte : une tournée par semaine sera réservée aux déchets triés (verre, carton, emballage).

■ Créer des « éco-emplois » chargés de faire la promotion du tri sélectif, des économies d'eau et d'énergie (en lien avec l'Ademe).



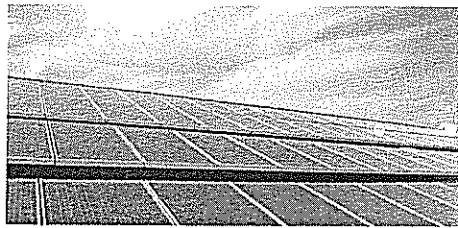
■ Valorisation des cartons/papiers (commerçants, administrations, écoles) en lien avec les associations d'insertion sociale et professionnelle. Collecte spécifique des cartons des commerces en fin de journée.

■ Corbeilles tri-bacs dans la ville.

■ Le tri sélectif à la Mairie : réduire de 10% la consommation de papier dès la 1^{ère} année du mandat.

■ Développer la pratique du compostage (individuel et semi-collectif), en pavillonnaire, en pied d'immeuble, à l'école.

ENERGIE



■ Plan « climat » municipal : mesurer et réduire les gaz à effet de serre, avec, en 2020, 20% d'énergies renouvelables dans la consommation totale des services municipaux.

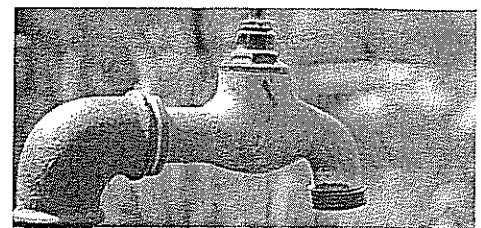
■ Baisse des consommations énergétiques des bâtiments et des services municipaux (objectif 30% sur le mandat).

■ Panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente (350m² pour alimenter une flotte de véhicules électriques de la ville).

■ Adapter l'éclairage public selon les besoins ; utilisation des nouvelles technologies et lampes basse consommation (y compris pour les illuminations de Noël).

■ Soutien au Point Info Energie.

EAU



Réduire de 15% la consommation d'eau des services municipaux par tranche de trois ans.

■ Récupération des eaux pluviales sur les bâtiments municipaux.

■ Réduction des fuites pour améliorer le rendement de notre réseau d'eau.

■ Faire de la pédagogie auprès de la population.

■ Plan de désherbage communal : objectif zéro pesticide.

■ Amélioration de la gestion des inondations

■ Veiller à la qualité de l'eau et encourager les comportements économes.

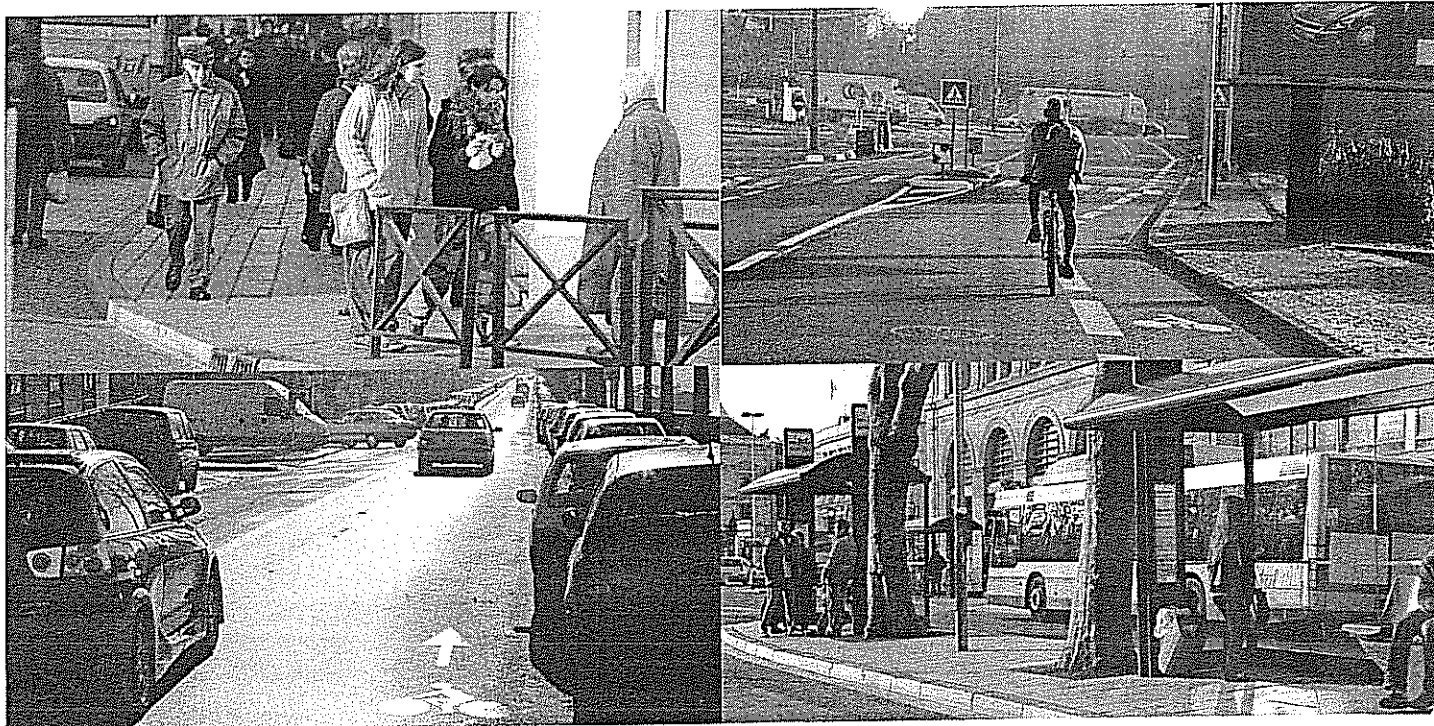
Le cheval dans la ville

70 villes en France ont déjà choisi de réutiliser le cheval en ville. Pourquoi ne pas le faire à Laval ?

■ A Laval, nous proposons de réintroduire le cheval pour des usages simples. une expérimentation sera conduite puis évaluée.

■ Le cheval crée une ambiance différente dans la ville, apaise les relations sociales et peut être un vecteur d'une image positive pour Laval.

■ Demain, le cheval à Laval : le cheval de trait pour le transport des déchets verts, des systèmes d'arrosage, les visites touristiques.



SE DÉPLACER : UN GRAND PLAN « TRANSPORTS DOUX »

La circulation et la vitesse des voitures sont un sujet d'inquiétude. Nous devons mieux répartir l'espace entre tous les modes de transport. Laval a pris un retard considérable alors que c'est essentiel pour la qualité de vie.

« Circuler à Laval ressemble trop souvent à un parcours du combattant pour les cyclistes, à un slalom pour les piétons sans parler des entonnoirs pour les voitures ! » G Garot

Les TUL : plus rapides, plus nombreux

Améliorons l'amplitude des horaires avec des bus après 20h et plus tôt le matin. Renforçons la fréquence avec des parcours plus adaptés aux besoins des Lavallois.

G											
DIRECTION GARE TUL - GARE SNCF											
LIGNE N° 1 - G											
ARRÊT : VAUFLEURY											
DIRECTION : GARE SNCF											
DU LUNDI AU VENDREDI											
12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h	20h	21h	22h	23h
00	11a	17a	25a	01a	00	15a	25a	06	19	08a	11a
32	28	46a	50a	16	25	36a	57	20	40	38a	43a
	46a			36	50a	50a	57				

- Cadencer les lignes principales : Grenoux-les-Bozées, Les Fourches-Technopôle, Pavement-Hillard, Le Bourny-Les Bozées.
- Etudier au mieux les horaires et les rendre compatibles avec les TER.
- Créer une ligne circulaire inter-quartiers.
- Mettre en place des lignes rapides desservant les zones d'habitats et les zones d'emplois (ZI, ZA) aux heures et aux jours ouvrables.
- Renforcer la desserte des communes péri-phériques.

UNE PRIORITÉ : LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS

Améliorons la sécurité et le confort des piétons par la rénovation des trottoirs et la création d'itinéraires sécurisés.

- Traitements des points noirs (traversée des grands carrefours, des ronds-points, virages dangereux).
- Création d'itinéraires sécurisés pour les piétons (signalétique particulière, éclairage).
- Réhabilitation des trottoirs pour assurer le confort et la sécurité des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite.
- Développement des pédibus, expérimentation pour quelques écoles puis généralisation.

L'engagement sécurité piétons

50% des déplacements sont effectués à pied. La spécificité de ce mode de déplacement (sécurité, confort, temps, finalités) nécessite une approche particulière

Favoriser les déplacements à pied

- Garantir aux piétons une place minimale en tous lieux.
- Assurer la continuité des itinéraires.
- Éviter toute perte de temps (trajets directs).
- Améliorer la signalétique.

Assurer la sécurité des piétons

- Réduire la vitesse de circulation automobile.
- Renforcer la visibilité entre les piétons et les véhicules.

Informers, éduquer, sensibiliser l'usager

- Susciter l'envie d'effectuer des déplacements piétons.
- Mener des actions de prévention et formation auprès des enfants.
- Concertation avec les usagers lors d'aménagements.



Quelques exemples d'amélioration de la circulation des piétons

- Aménagement des trottoirs : rénovation du revêtement, élargissement de trottoirs sécurisés aux sorties d'écoles et autres lieux fortement fréquentés par les piétons ; positionner ou repositionner le mobilier urbain pour permettre une meilleure circulation ; arrêts de bus rehaussés en alignement de la voie.

- Traversées de chaussées : entretien des passages piétons (peinture) ; temps de traversées adaptés et suffisants en rapport avec la largeur de la voie ; signalétique adaptée aux couloirs de bus à contresens.



LA VOITURE DANS LA VILLE

18 000 véhicules rentrent chaque jour dans Laval ! Il est impératif de mieux réguler la circulation et le stationnement en ville.

- Adopter un Plan des Déplacements Urbains et un nouveau plan de circulation
- Réaliser le grand contournement routier de Laval, pour éviter le passage des camions et décongestionner le trafic sur les boulevards extérieurs
- Aménager 2 parkings relais aux portes de la ville (CMA et Foirail), pour rejoindre le centre grâce à des navettes rapides.
- Mieux organiser le stationnement, en particulier devant les commerces
- Fluidifier la livraison et le transport de marchandises
- Création d'un parking sous la place de Hercé
- Traitement des points noirs : Cité administrative, pont de Pritz, avec à terme une trémie Laval / Changé, si aucune autre solution n'est efficace d'ici là (développement d'étude, parking-relais)

Faire toute sa place au vélo

Facilitons la pratique du vélo avec un vrai réseau cyclable sécurisé

- Développer la continuité des pistes cyclables et leur jalonnement.
- Multiplier les sas de sécurité pour les cyclistes aux feux, avec bande d'accès quand cela est possible.
- Généraliser les contresens pour les cyclistes.
- Renforcer la signalisation des zones 30km/heure.
- Créer des parcs à vélo sécurisés.
- Inciter les promoteurs à prévoir un plan de mobilité lors des demandes de permis d'urbanisme (accessibilité et liaisons).

